

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean- Louis — ANDRES Aurore - FRITZ Julien – DIETRICH Nathalie – HEIM Raphaël

Excusée : BIANCHI Nathalie

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Création d'une aire de jeux - Devis

2023 - 06 - 01 Désignation du Secrétaire de Séance

M. Patrick BURGER est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2023 - 06 - 02 Création d'une aire de jeux - Devis

Le Maire ouvre la séance et laisse la parole au rapporteur Raphaël HEIM.

M. Raphaël HEIM, chargé de contacter les entreprises pour établir les devis concernant l'aire de jeux, soumet au conseil municipal les 3 devis suivants :

- Ets HUSSON siégeant à LAPOUTROIE 2 devis : 1 devis à 44 230.50 € TTC, l'autre à 34 434,48 € TTC
- Ets EPSL siégeant à LINGOLSHEIM 1 devis à 26 508 € TTC auquel peut se rajouter une variante de 5 526 € TTC et/ou une option de 5 580 € TTC
- Ets SATD siégeant à RUSS 2 devis : 1 devis à 22 440 € TTC, l'autre à 27 690 € TTC

M.HEIM explique aux conseillers les différences de prix, variantes et options concernant chaque devis. Ces variantes diffèrent selon le choix, la nature et la gamme des structures retenues, ainsi qu'en fonction du nombre d'agrès. Les différences de coût dépendent également de la préparation et des fondations nécessaires de la superficie de l'aire de jeux ainsi que de sa situation exacte.

Le conseil municipal par délibération du 13 mars 2023 a décidé de fixer l'emplacement de l'aire de jeux le long du chemin piétonnier reliant le cimetière à l'atelier sur une longueur de 10 m. Dans le périmètre retenu, l'emplacement exact n'est pas encore défini car le conseil s'interroge sur les nuisances sonores engendrées par ce terrain de jeux, la sécurité des enfants ainsi que sur l'aspect pratique, par exemple par rapport à la proximité ou pas de la salle des fêtes.

Par ailleurs, les conseillers interpellent le Maire sur la possibilité d'acquérir éventuellement une parcelle de terrain dans ce périmètre en vue d'agrandir le terrain de jeux ultérieurement et lui demandent de contacter d'éventuels propriétaires de parcelles situées à proximité du périmètre retenu.

Après avoir écouté les explications de M. HEIM concernant les devis, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents charge M. HEIM de demander des devis complémentaires aux 3 entreprises et décide de prendre les décisions qui s'imposent lors d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

Le Maire, Marcel BLAES